

pulaire—j'ai confiance que, pour le bien général du pays, nous pourrions compter sur le jugement des militaires qui ont si bravement combattu au feu les hommes mêmes qui pourraient solliciter une revision de la loi des pensions.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Aux Etats-Unis, outre qu'on a agrandi le champ des demandes de pension, il s'est développé au Sénat, sinon dans la chambre des représentants, un véritable système de concessions mutuelles (*log-rolling*), grâce auquel des lois particulières de pensions étaient présentées et un sénateur disait à un autre: "Appuie mon projet et j'appuierai le tien". Dans tous les coins des Etats-Unis, on a admis que cette pratique était devenue un très grave scandale. Je suis persuadé que, dans cette assemblée, nous n'avons pas à craindre un tel état de choses.

L'honorable M. GRIESBACH: Me permet-t-on d'effleurer ce sujet? Indépendamment de l'attrait que la politique offre aux habitants des Etats-Unis, le scandale qui s'est propagé là-bas était attribuable en grande partie, sinon entièrement, au fait que tout le système américain d'enrôlement et d'archives était l'œuvre du hasard, quasi nul. La conséquence a été qu'au lendemain de la guerre, on n'a trouvé aucun document concernant les soldats qui ont pu faire attester par des camarades qu'ils avaient été blessés ou contusionnés de quelque manière; ce qui a donné lieu à l'agitation.

J'ai déjà dit et il me plaît de répéter que, pendant la dernière guerre, le système des archives canadiennes était le meilleur et le plus admirable de tous ceux des pays belligérants. Il n'avait pas d'égal. Il n'est pas facile de savoir comment nous nous le sommes procuré. Nous avons suivi jusqu'à un certain point l'exemple du War-Office. Tous les documents étaient rédigés en triplicata; on en gardait une copie à Londres, une autre à Rouen et on expédiait la troisième au Canada. Tout ce qui arrivait à un soldat — promotion, nomination, punition, absence sans congé — était indiqué. Son certificat médical révélait les plus légers traitements qu'il recevait. Après la guerre, tous ces papiers furent amassés, et cinq cents tonnes de documents furent transmis à Ottawa où ils se trouvent encore. Ils sont très mal logés; il n'y a pas de construction à l'épreuve du feu pour les recevoir et ils pourraient être détruits à n'importe quel moment.

Toutefois, le système est complet, et si vous connaissez un nommé John Smith qui a servi pendant la guerre, vous pouvez trouver le Smith que vous cherchez. Rendez-vous à l'endroit où sont les archives, et dites qu'il avait les cheveux roux, une verrue sur le nez, ou donnez tout autre détail dont vous vous souvenez. On touchera certaines clefs d'une machine; la

fiche de John Smith en sortira et vous aurez accès à tous les renseignements qui le concernent. Par conséquent, le pays est protégé contre l'imposteur qui déclare que, tel jour, il était blessé, malade ou souffrant. Si sa fiche ne le constate pas, cela est faux. Naturellement, il y a toujours l'élément humain, et l'on a découvert des erreurs; cependant, elles sont si rares qu'elles ne comptent pas. Le pays est entièrement protégé contre la situation qui a existé aux Etats-Unis. Elle ne saurait exister ici.

Une seule autre remarque. Si un bill d'intérêt privé ayant pour objet de secourir un particulier voit le jour, il faut l'étouffer à l'instant même. Nous avons posé en principe que le Parlement ne peut rendre des lois que pour la masse des soldats, sans s'occuper des groupes. Autant que faire se peut, ce principe devrait être observé et le Parlement ne devrait rendre des lois pour des groupes que lorsque les individus qui les composent deviennent assez nombreux pour être reconnus. Nous avons établi des lois pour la classe des tuberculeux et pour celle des névrosés parce qu'elles sont assez nombreuses pour qu'on les mette à part et les décrive dans un acte de la législation. Personne ne devrait nous demander d'aller plus loin.

L'honorable M. MACDONELL: Je voudrais ajouter quelques mots à ce qu'a dit le très honorable sénateur d'Ottawa (le très honorable sir George E. Foster) au sujet du danger de voir naître en ce pays un système de concessions mutuelles (*log-rolling*) comme il en existait aux Etats-Unis. Peu de temps après la guerre entre le Nord et le Sud, le montant des pensions américaines était de 34 millions de dollars. Je ne pense pas me tromper. Grâce au *log-rolling*, ce chiffre s'est tellement accru qu'aujourd'hui nos voisins paient près de 129 millions de dollars à titre de pensions aux anciens combattants de la guerre entre le Nord et le Sud.

Bien que les membres du Sénat désirent vivement être justes et pleins d'égards pour les soldats qui méritent des pensions par suite de la guerre, ils doivent se rappeler, néanmoins, qu'il est de leur devoir de surveiller la soupape de sûreté nationale lorsqu'ils s'occupent d'un projet qui augmenterait les pensions de nos anciens combattants, de leurs veuves et de leurs orphelins pour l'avenir comme pour le présent.

(La motion est adoptée et le bill est lu une troisième fois et adopté.)

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)